



**FICHE MEDICALE
D'URGENCE**

Lycée Gérard de Nerval

14, rue Paul Deviolaine
02200 Soissons
Tél: 03 23 53 00 27
Fax :03 23 59 02 34
E-mail : ce.0020059d@ac-amiens.fr

Rentre en : 2nd 1^{ère} 1^{ère}STMG T TSTMG
NOM et Prénom de l'élève :
Date et lieu de naissance :

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmière de l'établissement.
Cette fiche pourra être partagée avec l'équipe éducative dans le cas de voyages scolaires ou en cas d'urgence.

Représentant légal 1 (Nom, Prénom / Adresse et Tél) :

Représentant légal 2 (Nom, Prénom / Adresse et Tél si différents) :

Adresse du centre de Sécurité sociale :

N° Sécurité sociale de l'élève :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

Mutuelle :

Médecin traitant (Nom, ville + code postal, et tél) :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche et renseigner au moins un nom :
Personne à prévenir (Nom + lien de parenté + tél):
. 1.
. 2.
En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.
AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE
Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.
À, le
Signature d'un responsable légal :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DTP):

Copie des vaccins à joindre pour tout nouvel élève

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

.....
.....
.....

NOM Prénom :**Fiche confidentielle à compléter si votre enfant est :**

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire (Allergies, asthme, diabète, intolérance au gluten, lactose,.....) ;
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence durant le temps scolaire.

Cette fiche n'est pas obligatoire; il en va cependant de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée. Elle est confidentielle et à transmettre sous enveloppe fermée au service santé du lycée.

Allergie ou maladie dont souffre votre enfant :
Traitement :
Demande de mise en place d'un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé) oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Demande de mise en place du protocole de prise de traitement sur le temps scolaire oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (hors PAI)
Aménagements scolaires antérieurs :
Aménagements d'examens antérieurs :
Médecin traitant :
Médecin spécialiste – service hospitalier :
Suivis médicaux ou paramédicaux en cours :
Observations particulières :

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un Projet d'Accueil Individualisé, conformément à la circulaire n° 1003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Vu et pris connaissance, le

Signature des représentants légaux :



Lycée Gérard de Nerval

14, rue Paul Deviolaine
02200 Soissons
Tél: 03 23 53 00 27
Fax :03 23 59 02 34
E-mail : ce.0020059d@ac-amiens.fr

INFIRMERIE

Document à conserver par les familles

Horaires d'ouvertures (à confirmer) :

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 8h-16h45
Vendredi : 8h-12h00

Le service infirmierie est assuré par :

Mme Delphine Boulard : 03.23.54.55.70
Mail : delphine.boulard@ac-amiens.fr

Fonctionnement de l'infirmierie

- Pendant les heures de cours, dans le cas où l'élève ne peut attendre l'interclasse ou la récréation, le professeur envoie l'élève en vie scolaire qui lui donnera un billet l'autorisant à se rendre à l'infirmierie.
- En dehors des heures de cours, à l'interclasse ou à la récréation, l'élève doit passer par le service de la vie scolaire qui lui donnera un billet l'autorisant à se rendre à l'infirmierie.
- L'infirmière notera l'heure de sortie de l'infirmierie sur le billet et l'élève repassera obligatoirement par la Vie Scolaire avant de retourner en cours.

Un élève malade ne peut décider de quitter l'établissement de sa propre initiative. Il doit passer par le service infirmier qui prévient la vie scolaire. La famille sera alors contactée pour venir le chercher si son état de santé nécessite une consultation médicale.

Si l'état de santé de l'élève l'exige (maladie chronique, allergie) un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourra être mis en place à l'initiative des parents et sur validation du médecin traitant ou spécialiste de l'élève.

Gestion des médicaments :

Il est interdit aux élèves de conserver sur eux des médicaments. Les élèves qui suivent un traitement médical doivent déposer les médicaments et la copie de l'ordonnance à l'infirmierie.

Un protocole de prise de médicaments sur le temps scolaire pourra être mis en place à l'initiative des parents.

Gestion des dispense d'EPS :

Toute dispense de sport doit être amenée à l'infirmierie. L'infirmière rédigera alors deux documents qui seront remis à l'élève dispensé. Celui-ci devra à son tour remettre, l'un à destination de la vie scolaire, l'autre au professeur concerné.

Situations d'urgences :

En cas d'urgence, si l'élève nécessite une prise en charge particulière, suite à l'avis du SAMU, l'élève sera dirigé vers la structure hospitalière la plus adaptée. Le code de santé publique oblige la famille à récupérer l'élève sur la structure où il aura été transféré.